

07/07 2010 WED 9:32 FAX

FONTAN-HERNANDEZ

003/009

15481 - GA/pp - 21.06.10

20/6/10

SELARL ANDRE ET FIOCCA  
Avocats Associés

Maitre Catherine FONTAN  
Avocat  
14 Place Puget  
83000 TOULON

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE TOULON  
29 JUIN 2010  
CABINET DE M. LE PRESIDENT

**REQUETE  
A FIN DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE**

**A Monsieur le Président du  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON  
Rue Gabriel Péri  
83000 TOULON**

**POUR :**

**Monsieur Salah GROUNE** demeurant 16 Impasse Alphonse Daudet 83260 LA CRAU, né le 1<sup>er</sup> mars 1974 à Fréjus, de nationalité française, fonctionnaire en disponibilité, Directeur de société.  
**Membre de l'Association ATC et de son Conseil d'Administration.**

Ayant pour avocats :

- **Maitre Gildas ANDRE**, Avocat associé de la SELARL ANDRE-FIOCCA, société d'avocats inscrite au Barreau de Marseille,
- **Maitre Catherine FONTAN**, Avocat au Barreau de Toulon,

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

**Le requérant est membre de l'Association ATC : Association Toulonnaise pour la Communication, Association loi 1901, enregistrée sous le n° 3-1983, publiée au Journal Officiel le 6 mars 1983.**

Les seuls membres de cette Association sont le requérant ainsi que :

- Madame Nadia AFFOUF
- Madame Martine HENRI
- Monsieur Lazare GROUNE

- 1) Demander au bureau de lui fournir dans un délai d'un mois la comptabilité à jour au 31 décembre 2009 ainsi que la liste exhaustive des dettes exigibles ou réclamées et des créances détenues, de manière à lui permettre de se faire une idée précise de la situation réelle comptable et en trésorerie de l'Association.
- 2) Conformément aux statuts, renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration.
- 3) Prendre toutes décisions utiles à la survie et au bon fonctionnement de l'Association.

et plus généralement :

- Prendre toutes mesures qui s'imposeraient pour le maintien de la défense des intérêts de l'Association et son bon fonctionnement.

pour une durée de 4 mois.

Il est précisé à Monsieur le Président que Maître HUERTAS, Administrateur, a déjà eu à connaître d'un dossier connexe à cette affaire et que sa désignation permettrait sans doute de gagner un temps précieux.

Dans tous les cas, une certaine délocalisation de l'affaire semble opportune et le requérant suggère également de nommer Maître DOUHAIRE, Administrateur à Marseille, qui n'a jamais eu à connaître de cette affaire.

Fait à Marseille, le 24 / 06 / 2010



Catherine FONTAN-Christophe HERNANDEZ  
AVOCATS  
14, Place PUGET - 83000 TOULON  
Tél. 04.94.22.1318 - Fax. 04.94.92.96.71

Pièces versées aux débats :

- 1 - Statuts (8 pages)
- 2 - Autorisation d'émettre (5 pages)
- 3 - Assignation en référé à la requête de la SPRE pour l'audience du TGI de Marseille du 18 juin 2010 (22 pages)
- 4 - Lettres de Me ANDRE du 17 mai 2010

